



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 16

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 19 novembre 2009,

EDITO :

Les travaux de rénovation du local du club des jeunes touchent à leur fin. Le conseil municipal a décidé de renouveler également le mobilier afin d'en faire une salle correctement équipée. Sa capacité reste à définir par le passage d'une commission sécurité.

Une nouvelle salle de réception sera donc à disposition des Plumaugatais pour des réunions familiales avec repas froid ; le Club des Jeunes restera prioritaire pour son utilisation. Elle sera également mieux adaptée pour l'accueil du centre aéré l'été.

Les conditions de location seront validées lors d'une prochaine réunion de conseil municipal, probablement courant janvier.

Autre projet qui s'achève : le lotissement des Lauriers. Le premier compromis de vente a été signé. Plusieurs autres lots sont d'ores et déjà réservés, par des Plumaugatais, mais aussi par des familles venant de communes extérieures.

Le projet de 5 logements pour personnes âgées doit débiter au premier trimestre 2010. Il est possible de se porter candidat à la location de ces logements auprès de Dinan Codi Habitant : le dossier est à retirer à la mairie.

Les derniers travaux d'envergure de cette année 2009 seront très certainement l'aménagement de l'entrée du bourg, route de Lanrelas. Il répondra, je l'espère, aux objectifs que l'on s'était fixé : réduire la vitesse des véhicules sans entraver la circulation des machines agricoles et en améliorant la sécurité des personnes.

Mickaël CHEVALIER

RESUME CONSEIL DU 23 OCTOBRE :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Complément délibération échange commune / CHEVALIER (le Leez) : Afin de finaliser l'échange, M. le maire indique qu'il y a lieu de préciser que ce bien ne fait pas partie du domaine public et qu'il n'y a pas donc pas lieu de procéder à une enquête publique.

Révision loyer commerce multi-services : Le montant est fixé à 695.36 € à compter du 1^{er} octobre 2009.

Tarifs assainissement 2010 : Le CM décide d'augmenter les tarifs de 1.20 % soit 68.38 € pour l'abonnement et 0.6838 € par m³.

Tarifs eau 2010 : Le CM décide d'augmenter les tarifs de 1.20 %.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée par les enfants des communes extérieures : Le CM décide de demander aux communes extérieures une participation :

- pour les élèves en classe élémentaire, fonction du dernier coût moyen connu pour un élève de classe élémentaire publique du département ;
- pour les enfants en maternelle, de fixer le montant à 400 €.

Ces montants seront reversés à l'OGEC.

Devis salle associative : sol et peinture : Le CM décide de retenir pour le sol, solution parquet, le devis CHEROT, de retenir pour la peinture le devis PIEDVACHE.

Devis salle associative : devis tables et chaises : Le CM décide d'équiper cette salle de mobilier neuf et de retenir la proposition de l'établissement MEFRAN.

Devis honoraires diagnostic travaux église : Afin de connaître les travaux à réaliser, le CM décide de retenir la proposition du cabinet YLEX Architecture de Dinan.

Aménagement sécurité RD 46 : Le CM décide de retenir la proposition de l'entreprise LECLERC TP de Loudéac, la mieux-disante.

PELE – MELE :

1 – Suite à divers réaménagements, le conseil d'administration du Centre de Vacances "Les Hironnelles" organise une **vente de matériels d'occasion** à l'atelier communal, face à la salle des fêtes, le **samedi 28 novembre de 9H00 à 12H00** : vélos adultes, vélos enfants, meubles de cuisine haut et bas, éviers, réfrigérateurs, kitchenettes, lits pliants de 90, siège vélo pour enfant. Ouvert à tous.

2 – Les inscriptions sur les **listes électorales** sont possible jusqu'au 31 décembre en mairie. Il suffit pour cela de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

3 – La **carte VITALE** : une mise à jour annuelle pour tous ! Ce réflexe indispensable permet d'actualiser vos droits de façon régulière à l'assurance maladie. La mise à jour annuelle garantit une prise en charge efficace de vos dépenses de santé. Vous pouvez la faire à la date de votre choix.

4 – **Divagation des animaux** : on nous signale qu'un certain nombre de chiens circule toujours sur la voie publique et dans les jardins. Pour le bien-être de chacun, nous vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire pour les maintenir chez vous.

5 – **Vente d'alcool aux mineurs** : l'article 93 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 a considérablement renforcé l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs et s'applique aux buvettes associatives. La nouvelle rédaction de l'article L. 3342-1 du code de la santé publique indique : " la vente de boissons alcooliques à des mineurs est interdite. L'offre de ces boissons à titre gratuit à des mineurs est également interdite dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics."

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

1^{er} adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations en nov./déc. :

21/11 : moule / frites A.P.E.L.

24/11 : AG F.N.A.C.A. à 10H45

28/11 : buffet « Fête de la Moisson »

1^{er}/12 : AG O.G.E.C. et A.P.E.L.

4 et 5/12 : TELETHON

6/12 : LOTO A.P.E.L.

12/12 : Fest Noz Nicolail'

Dans le canton :

22/11 à 17H00 : Concert à l'église de CAULNES par l'ensemble vocal OCTANDRE

1^{er}/12 : AG les gars de la Rance à 20H30

Prochaine réunion de conseil : Jeudi 26 novembre à 20h00